



aappma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

DECISION DU 12 JANVIER 2020 : OPTION ETANGS DE LA MESSINE

Le 5 décembre 2019, avant le début de la période d'achat des cartes de pêche, nous avons appris par un coup de téléphone de nos instances que l'option étangs était supprimée.

Ces mêmes instances ont pris la décision inverse avec une remise en vente de l'option étangs le lundi 13 janvier 2020.

Après concertation, le CA de la Messine a décidé de ne pas suivre cette deuxième décision et supprime cette option étangs pour l'année 2020.

Concrètement :

AVEC UNE CARTE URNE D'UNE AAPPMA RECIPROCAIRE VOUS POUVEZ PECHER :
tous les lots des AAPPMA réciprocaires de l'Urne, Chi et Ehgo, étangs inclus, sauf étangs spécifiques qui demandent des options spéciales (carpodrome, ...) sauf AAPPMA ayant conservé l'option étangs pour l'année 2020

AAPPMA AYANT SUPPRIMÉ L'OPTION ÉTANG

La Messine

La Fraternelle Thionville

Puttelange-aux-Lacs

Val de Gueblange

Ars-sur-Moselle

AAPPMA AYANT CONSERVÉ L'OPTION ÉTANG

Groupement de la vallée de l'Orne et du Conroy

Dieuze

Chateaux-salins

Sarralbe

AVEC UNE CARTE PERSONNE MAJEUR DE LA MESSINE, VOUS POUVEZ PÊCHER tous les lots de notre AAPPMA, incluant les propriétés ou biens privés de « La Messine » : (étang Marcel Bon, étangs d'Actisud, 4 étangs EDF de Woippy et Lac Bleu). La carte personne Majeure étant non-réciprocaire